LE PÉRIL JUIF

On nous écrit de Paris.

Au milieu des événements passionnés dont Paris est le champ-clos, dans ces heures d'agitations [illegible], de doute, de haine, où les esprits les plus lucides perdent de leur certitude, il y a un homme dont l'attitude est bien intéressante pour l'observateur calme qui, comme nous, entend ne point se mêler aux questions brûlantes de la politique mais regarde les événements comme le [illegible] des passions et des caractères.

Cet homme c'est M. Édouard Drumont, l'auteur de la *France juive* qui, durant les épisodes actuels, vient de prouver une fois de plus, par ses [illegible] et admirables articles de la *Libre Parole*, sa belle ardeur de combat, son talent de [illegible] en plein d'historien du temps présent, pour ne pas dire de prophète. Car il a [illegible] ce qui arrive. Il a tout prédit, il y a [illegible], au milieu des [illegible], de la [illegible] des autres. On se rappelle les livre quand il dénonça le danger des officiers juifs dans l'armée française. Il reçut [illegible] cartels, se battit avec le capitaine Crémieu-Foa. C'était bien avant l'affaire Dreyfus.

D'ailleurs, il suffisait pour cela d'avoir la netteté [illegible]. M. Édouard Drumont étudia la [illegible], dans l'histoire d'abord, qu'il connaît à fond. Et c'est précisément ces souvenirs, ces arguments de l'histoire qui donnent, à chaque instant, à ses pages, tant de poids et également tant de grandeur... Quand il parle de la campagne actuelle des juifs, il ajoute qu'on se rendrait mieux et en préparant les justes représailles, ils ne font ainsi qu'accomplir leur destinée historique qui les veut errants parmi les nations. Une [illegible], quand le grand rabbin atteste en plein [illegible] l'impossibilité qu'un juif soit le traître, M. Édouard Drumont écrit le lendemain cette [illegible] page d'histoire sur Deutsch, que Victor Hugo appela « celui qui a livré une femme », dans un poème d'indignation et de mépris. Lui aussi trahit aussi, livrant le secret de la retraite d'une princesse dans le malheur — pour 500,000 francs, qu'on lui paya, paraît-il, en tendant l'argent avec des pincettes. Le juif ne vit pas les pincettes, mais la somme seulement.

On peut dire que c'est par l'histoire que M. Édouard Drumont trouva sa vocation, et son [illegible] dans la littérature, où il [illegible] depuis longtemps. C'est une des curiosités [illegible] [illegible] Drumont [illegible] a écrit deux volumes : *Mon vieux Paris*, [illegible] et la défendre contre les [illegible]. Pas riche, il fit du journalisme, [illegible], et de la littérature, sans grand succès. Il publia des romans, comme le *Dernier des Trémolin*, fit représenter des pièces, *Je déjeune* [illegible], joué en 1874 — tout cela [illegible]. Il écrivait des articles payés peu de chose, dans [illegible], ce qui arrive, comme [illegible], à faire la critique dramatique dans une feuille plus importante. [illegible]

[illegible]

audace de dénoncer les juifs, la finance, l'Argent, quand l'Argent, en effet régnait seul, allait bientôt prouver à tous son universel pouvoir démoralisateur et corrupteur. Baudelaire, d'ailleurs, avait prédit ces temps quand il écrivait dès 1860 : « Nous serons bientôt tellement américanisés que tout ce qui ne sera pas un effort vers la richesse sera réputé un immense ridicule — et qu'on finira par arrêter ceux qui n'auront pas su faire fortune. » M. Édouard Drumont, dans ses livres, prouva que ces temps étaient arrivés, où l'argent domine tout, corrompt tout, est capable de tout... Et chaque jour maintenant, dans son journal, il continue, avec clairvoyance et ardeur, à sonner l'alarme, à divulguer les vénalités, à dénoncer le péril juif. Voix de prophète, pourrait-on dire, qu'on voulut en vain étouffer...

On sait qu'au moment de ses révélations, atterrés par son premier livre, les juifs essayèrent de le faire exécuter. Celui qui avait frappé par la plume devait périr par la plume... Il fallait, pour cela, un écrivain d'ironie cruelle, de puissante envergure. Donc on alla demander à Villiers de l'Isle Adam, qui était pauvre — un pauvre, auguste ! — de répondre à M. Édouard Drumont par quelques brochures de définitif éreintement. On lui offrait toutes les sommes, sans oublier de lui demander son prix. C'est alors que Villiers de l'Isle Adam proféra sa réponse mémorable : « Le prix ? mais il a été fixé de toute éternité. C'est *trente deniers* !! »

GEORGES RODENBACH.

125,000,000 fr. d'impôts nouveaux

On sait que l'un des points du programme socialiste est la mise à charge de la collectivité de tous les enfants de la Nation.

Cet idéal a été souvent signalé par les députés, propagandistes et publicistes socialistes : pour réaliser ce qu'ils appellent « l'égalité du point de départ », l'État devrait nourrir, vêtir et instruire tous les enfants jusqu'à l'âge où ils pourraient vivre de leur travail.

C'est de la théorie, et ces messieurs n'ont garde d'en sortir. Poussons-les donc sur le terrain de l'application.

Les conseillers communaux socialistes de Gand ont esquissé le projet suivant : Accorder à tous les enfants de la ville, âgés de 3 à 14 ans (qu'ils fréquentent ou non les écoles), un repas quotidien à midi, un costume d'été, un costume d'hiver, et [illegible] à la campagne pendant les vacances.

Le collège s'est borné à répondre que la dépense minimum, par tête et par jour, serait de 25 centimes pour le dîner et 50 francs, par an, pour les costumes, etc.

Calculons.

La statistique a toujours établi que les enfants âgés de moins de 14 ans entrent pour un quart dans le chiffre de la population totale. Ainsi, à Gand, il y a 43,[illegible] enfants pour une population de 165,000 habitants.

En Belgique, pays de 6,200,000 habitants, il y a donc 1,500,000 enfants âgés de moins de 14 ans.

Soyons larges, très larges, et admettons que les enfants âgés de 1 à 3 ans représentent un tiers du total des enfants, soit 500,000.

Il restera à distribuer quotidiennement un million de dîners scolaires.

A 25 centimes par dîner, cela fera une dépense de 250,000 francs par jour.

Soit pour 300 jours : 250,000 x 300 = la petite somme de 75 millions de francs par an.

Les costumes, excursions, etc., évalués à 50 francs par an représentent, pour un million d'enfants, la petite note supplémentaire de 50 millions de francs.

Au total : *125,000,000 de francs* que nécessiterait annuellement la mise en pratique d'un des points du programme collectiviste.

Nous calculerons plus tard ce que coûterait le fonctionnement du système tout entier : 125 millions d'impôts nouveaux, cela suffit pour aujourd'hui.

LE PATRIOTE — Abonnements

BRUXELLES : 1 an, 13 fr.; 6 mois, fr. 6-50; 3 mois, fr. 3-50.

PROVINCE : 1 an, 14 fr.; 6 mois, fr. 7-50; 3 mois, 4 francs.

Les nouveaux abonnés recevront, sur leur demande, les numéros parus du feuilleton :

LA CAGE DE CUIR

On s'abonne à tous les bureaux de poste et au bureau du journal, 12, rue *Montagne-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles.*

Souscription pour la deuxième voiture hôpital de Lourdes

NEUVIÈME LISTE

De Lessines, pour que Notre-Dame de Lourdes continue à protéger ma famille, 5. — Du révérend M. Cuvex, curé de Capelle-Saint-Ulric, 5. — Liste de Mlle Gabrielle Wynants, à Opwijck, 45. —

D'un anonyme de Vlamertinghe, 1. — De la part de M. Devaghelaere, secrétaire de l'Œuvre de Notre-Dame de Moetkerke, à Ruysselede, 2. — D'un anonyme d'Oostcamp, 2. — Mme Liévin Cordonnier, rue Puits-aux-Oies, à Bruges, 10. — M. et Mme Dag. de Peneranda, Saint-Michel lez-Bruges, 100. — M. et Mme van Ockerhout, rue Flamande, à Bruges, 100. — M. et Mme G. B..., à Gand, 100. — Un anonyme de Bruges, 30. — Liste de Mlle Augustine de Boerdemacker, rue du Cornet, Etterbeek, 21.40. — De S. G. Mgr l'évêque de Gand, 100. — De M. Georges Cambier, à Mons, pour que la Sainte-Vierge exauce ma demande, 20 francs.

Les dons doivent être adressés à :

M. le docteur Schmitz, rue Gérard, 16, Anvers;

M. Achille Van In, rue Lisp, Lierre;

M. Bodeux, substitut du procureur du roi, rue Charles Morren, 4, à Liége;

M. Clément Cartuyvels, député, à Saint-Trond;

M. J. Wasseige, banquier, à Namur;

M. le comte Joseph de Hemptinne, rue Charles-Quint, à Gand;

M. Cyrus Thyvaert, fabricant, Basse-Ville, à Courtrai;

M. l'abbé A. Thiery, professeur, 1, rue des Flamands, à Louvain;

M. Albert Ruzette, député permanent, à Bruges;

M. l'abbé Puissant, vicaire de Sainte-Elisabeth, à Mons;

M. A. Reman, directeur du pèlerinage national, 13, rue des Fabriques, à Bruxelles.

UNE BONNE LEÇON

Un journal libéral de Bruxelles adresse à la plupart de ses confrères — tous dreyfusiens — la leçon qu'on va lire. Remarquons que le journal a bien soin de déclarer qu'il est hostile à l'antisémitisme — en effet ! il est plutôt sémitophile — qu'il [illegible] les [illegible] de défendre [illegible] [illegible]

Ah çà ! est-ce que la folie déchaînée en France par l'affaire Dreyfus gagnerait la Belgique ?

Nous entendons et nous voyons, tout autour de nous, nos concitoyens s'échauffer, protester avec violence contre le huis-clos, conspuer la justice et l'armée françaises, prendre parti, tout comme s'ils étaient Français, dans la « bataille de boues » qui se livre de l'autre côté de la frontière.

Ce qu'on dénonce, à Bruxelles, au nom du grand principe de publicité des débats judiciaires, est purement imaginaire !

Voyons, chers amis bruxellois, qui trouvez monstrueux le huis-clos des affaires Dreyfus-Esterhazy, ignorez-vous donc qu'on juge des accusés à huis-clos tous les jours en Belgique ?

— Oui, tous les jours, dans les affaires de mœurs : publications pornographiques, attentats impudiques ou autres choses analogues.

Qui vous dit que, à la faveur de ces délibérations secrètes, on n'ait pas condamné, emprisonné et flétri à jamais maint innocent, s'il est vrai qu'il faille absolument et invariablement le contrôle du public et de la publicité pour assurer la perspicacité et l'honnêteté des juges ?... Vous ne protestez point, — au contraire. Vous vous dites : « C'est dans l'intérêt général. Il ne faut pas que de chastes oreilles soient offensées par le détail des causes graveleuses. Les magistrats ont raison de laver ce linge sale en cachette. »

Et c'est vous qui trouvez odieux qu'on prononce le huis-clos à l'occasion d'affaires d'État, où fourmillent les documents secrets et internationaux dont la divulgation publique pourrait provoquer les plus redoutables conflits. Rêvé-je ? Est-ce que le fameux « intérêt public » ne justifie pas mille fois plus le huis-clos, quand il s'agit de secrets d'État dont la publication risquerait de provoquer une guerre, de rougir le sol de sang, que lorsqu'il s'agit d'une affaire de mœurs et d'empêcher quelques joues de rougir de pudeur ?...

Il y a, au surplus, un point de vue que nous négligeons un peu en Belgique. Zola, persuadé de l'innocence de Dreyfus, est à la rigueur dans la logique d'un rôle qui veut être humanitaire plutôt que national, en accusant de criminalité, de pourriture, les ministres, les généraux, les magistrats de son pays, au cri de : Périsse l'honneur de la France entière, [illegible] du Diable ! »

Mais, nous aut[illegible] d'emboîter le pas à [illegible] Maquart ? Ne frois[illegible] le patriotisme fran[illegible] savoir, toutes les [illegible] un gouvernement [illegible] une armée étrangè[illegible] nous parlons la lang[illegible] l'humanité, quoi qu[illegible]

Renversons un [illegible] sous quelque cas Dr[illegible] rulentes protestati[illegible] contre l'insolence d[illegible] ignorants de nos af[illegible] tre en suspicion [illegible] armée, la probité [illegible] gouvernants, et cel[illegible] les regarderaient e[illegible]

Permis à M. Zola [illegible] opinion d'un condam[illegible] fâcheuse de tout le [illegible] posture à nous, [illegible] celle d'un tiers int[illegible] d'un mari et d'[illegible] menacent pour qu[illegible] seuls. Les deux épo[illegible] ment donné, interv[illegible] nous demander de[illegible] franchement, auri[illegible] aux règles du tact ?

Précisément, le [illegible] Dreyfus a prononcé [illegible] mot qui était une [illegible] pour les étrangers [illegible]

— Mais, monsieur [illegible] le président du con[illegible] beaucoup d'autres [illegible] vous occupez-vous [illegible] taine Dreyfus ?

— Parce qu'il es[illegible] le président.

Dreyfus n'est pas [illegible] au bagne, au mêm[illegible] peine, deux de *nos* [illegible] que-De Graeve, qui [illegible] temps que Dreyfus, [illegible] par tous ceux qui o[illegible] procès et ont pu for[illegible] motivée, puisque c[illegible] ces deux Belges, n[illegible] instant et nous ne [illegible] pour nous intéress[illegible] ment au sort d'un [illegible] toire est pour nous [illegible] Attention, mes frè[illegible] [illegible] deux pauvres diable[illegible] puissants amis pou[illegible] vous pas les désoblige[illegible] tirer de notre silen[illegible] bâillement pour leu[illegible] çais ?...

..... Ce que nous [illegible] d'équivoque là-dess[illegible] fus n'est pas la nôtr[illegible] possédions ne nous a[illegible] outrageants pour l'[illegible] si le sentiment hum[illegible] a pas de raison pour [illegible] pas avant tout — co[illegible] au profit de nos co[illegible] ou ailleurs.

Le logem[illegible]

M. P. Brouardel a [illegible] de l'Académie des sci[illegible] sant rapport, dont nou[illegible]

Il est établi qu'à [illegible] gieuses se propagent [illegible] dans les hôpitaux [illegible] dans les logements [illegible] affections se cultive[illegible] multiplie en raison [illegible] chaque habitant.

C'est dans ces loge[illegible] tituent des foyers, [illegible] frappant dans le vo[illegible] distances, établissan[illegible] tous les citoyens d'u[illegible] tion. Cela est inconte[illegible] épidémiques, les fiè[illegible] cela est vrai égalem[illegible] que l'on tient pour [illegible] concentrer votre at[illegible] d'elles, la phtisie.

Voyons comment [illegible]

Quand plusieurs p[illegible] tre unique, souvent [illegible]

[illegible]

trouvés par les Prussiens sur le champ de bataille et transportés au presbytère du village, où l'on établit une ambulance confiée aux soins du vénérable abbé Thouin, curé de Loigny.

mission, et nos voitures sont ici depuis plusieurs jours.

— Eh bien, alors, partons !

— Dès que vous aurez [illegible] tout à fait.

sur eux : les malheu[illegible] du siège de Paris, l[illegible] luttant contre la fa[illegible] de l'ennemi, nos ar[illegible]